

COMMUNE DE VALDEBLORE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

Plan Local d'Urbanisme

6c

LES DECHETS

Délibération du conseil municipal :	16 juillet 2004
Arrêté le :	13 juillet 2007
Enquête publique :	Du 22 octobre au 23 novembre 2007
Approuvé le :	16 février 2008

Modifications	Mises à jour

GESTION DES DECHETS

LE CONTEXTE LOCAL

La collecte des déchets est une compétence intercommunale depuis la création de la Communauté de Commune de La Tinée (Bairols, Clans, Illonse, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Sauveur sur Tinée, Tournefort et Valdeblore).

Le traitement est la compétence d'un syndicat mixte (le SMED : Syndicat Mixte d'Enlèvement des Déchets). Le périmètre de ce syndicat est celui de la communauté de communes.

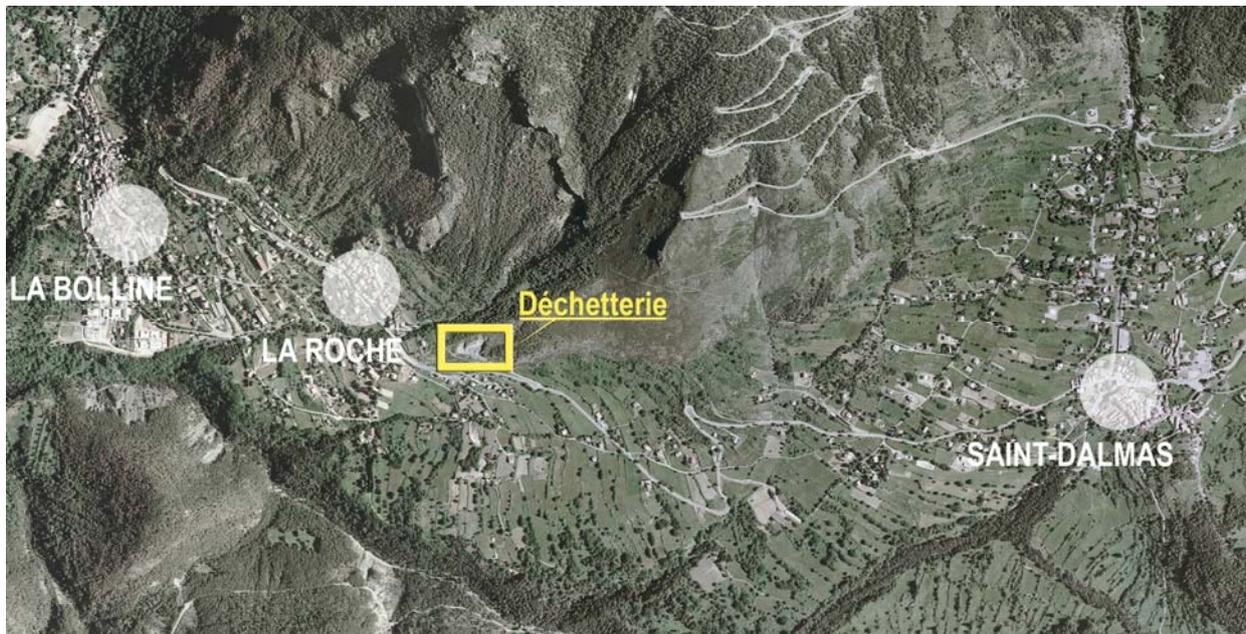
▪ ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Pour les ordures ménagères, des points de regroupement (containers verts) sont disposés dans les différents hameaux. L'étendue et la faible accessibilité des espaces urbanisés ne permettant pas d'envisager une collecte de type porte à porte. Les coûts de la collecte en zone montagne sont très élevés (entre 150 et 200 euros par tonne), alors que pour les zones littorales, ils oscillent entre 60 et 80 euros la tonne. La collecte de ces containers est effectuée trois fois par semaine en période estivale et deux fois par semaine le reste du temps.

Pour les emballages ménagers recyclables (verre, papier et emballages) des points d'apports volontaires (colonnes de tri) sont répartis sur l'ensemble de la commune. Leur enlèvement est effectué à la demande au fil de leur taux de remplissage.

▪ LES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants s'effectue à la déchetterie de Valdeblore.



Plusieurs bennes permettant le tri des encombrants sont mis à disposition du public.

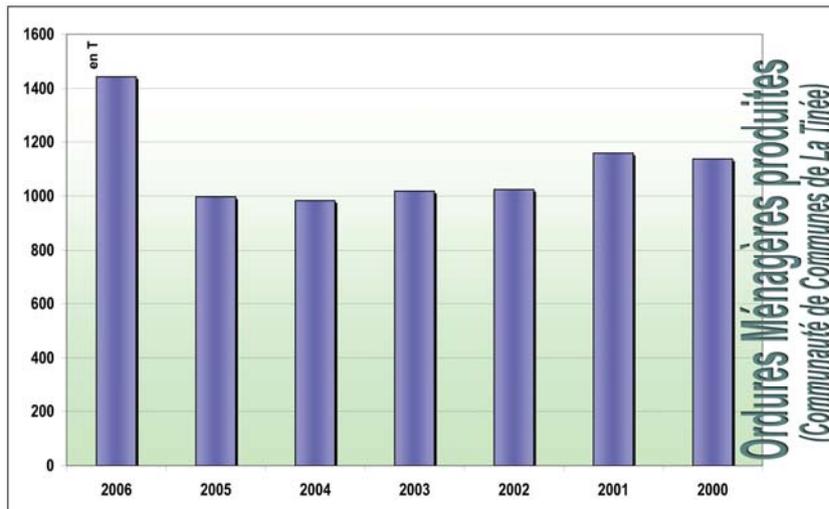
Cette déchetterie a fait l'objet en 2002-2003 de travaux qui ont permis de rationaliser la gestion des encombrants. Depuis, dotée de clôtures, l'accès à ce site est réglementé et surveillé. Ces nombreux éléments d'amélioration ont permis de mettre en place une gestion des déchets efficace.

▪ TONNAGES COLLECTES

Aujourd'hui les données rassemblées concernant les volumes de déchets produits, excepté pour les encombrants, ne permettent pas d'isoler les communes les unes des autres. Les volumes produits concernent l'ensemble du périmètre de la communauté de commune. Ils sont donc donnés à titre indicatif. Ils ne permettent donc pas d'apprécier individuellement les changements d'usage liés à la mise en place du tri, l'impact de la sensibilisation effectuée ou autres...

o *Ordures ménagères*

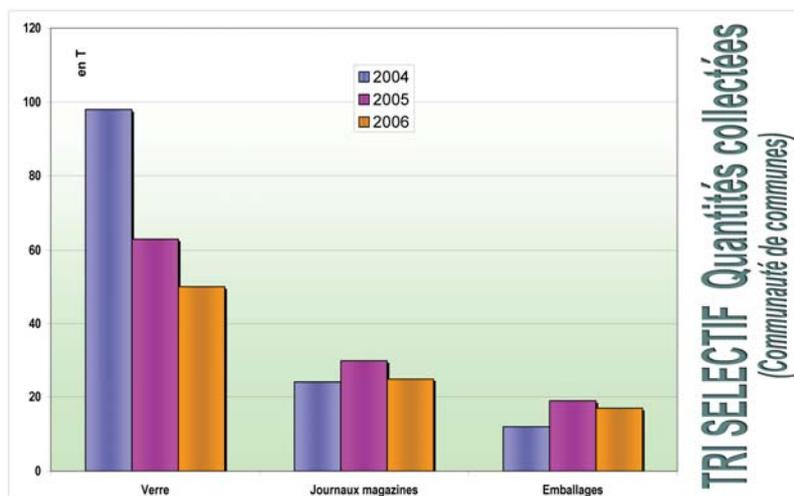
Ordures ménagères (en tonne)	
2006	1443
2005	997
2004	983
2003	1018
2002	1024
2001	1158
2000	1137



La mise du tri sélectif à partir de 2003 impacte directement la quantité d'ordures ménagères produites. A partir de 2004, le tonnage de celles-ci décroît notablement, bien qu'en 2006, on observe à nouveau une augmentation de la quantité d'ordures ménagères produites.

o *Emballages ménagers*

En tonne	Verre	Journaux magazines	Emballages
2006	50	25	17
2005	63	30	19
2004	98	24	12

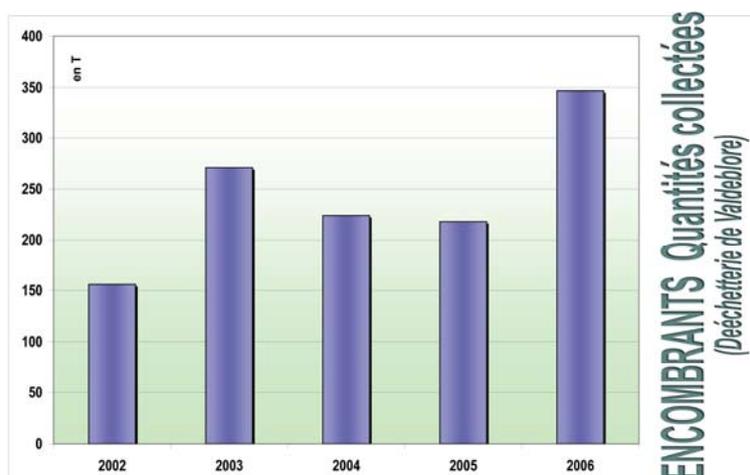


Les quantités de verre collecté ne sont pas le reflet de la réalité. Un lieu de stockage, localisé dans la communauté de communes, tamponne les quantités collectées et ne permet pas de quantifier réellement les volumes produits annuellement. Les gestionnaires évaluent la quantité de verre collecté à 100 tonnes/an pour l'ensemble du périmètre.

Les autres volumes collectés augmentent progressivement (journaux : + 4% entre 2004 et 2006 et emballages : + 41%). L'absence de données propres à chaque commune ne permet pas d'analyse qui pourrait permettre d'isoler des variables explicatives (variabilité saisonnière,...).

o *Les encombrants*

	2002	2003	2004	2005	2006
Les encombrants (quantités collectées)	156	271	224	218	347



Entre 2002 et 2003 (travaux de réhabilitation de la déchetterie), les volumes collectés sont en augmentation (+ 73%). Entre 2003 et 2006, la quantité collectée a augmenté de + 120%. Ces données traduisent, d'une part l'augmentation de la quantité d'encombrants produits par les résidents de la commune, mais surtout la part des déchets qui été jusqu'alors déversée dans la nature faute de site adapté, et qui sont aujourd'hui collectés. Dans ce cadre, la déchetterie participe vraiment au développement de la politique locale de gestion des déchets.

Depuis 2007, les données disponibles sont exprimées en m3. Elles correspondent au nombre de rotation de bennes enlevées depuis le début de l'année 2007 :

- 12 bennes de 30 m3
- 14 bennes de 15 m3

o *La ferraille*

14 tonnes de ferraille ont été collectées depuis début 2007. C'est l'entreprise Russo, à Nice, qui se charge de cette collecte. En fonction du volume collecté, des dividendes sont reversés à la commune. Auparavant, les ferrailleurs qui étaient chargés de ces opérations faisaient payer l'enlèvement à la commune.

o *Les végétaux*

La déchetterie ne dispose pas de broyeur. Les végétaux collectés sont brûlés sur place.

o *Les gravats*

Les gravats ne sont pas pris en charge par la décharge. Faute de solution, ils sont actuellement déversés dans les vallons.

o *Les déchets dangereux*

Aujourd'hui, la déchetterie de Valdeblore ne dispose pas d'espace (armoire fermée) de stockage pour ce type de déchet. De nombreux particuliers pourtant apportent des produits dangereux. Ceux-ci sont pris en charge et restent relativement accessibles, alors que le gestionnaire du site soulignait que parfois la déchetterie devenait, l'espace d'un week-end, le terrain de jeux de quelques enfants.

▪ *SENSIBILISATION*

Le gros du travail de sensibilisation s'est effectué en 2002-2003. Il s'articulait autour d'une opération de communication qui s'adressait aux scolaires avec des interventions dans les écoles, aux particuliers avec des documents distribués dans les boîtes aux lettres. Depuis, le travail de sensibilisation est beaucoup plus ponctuel. Il consiste principalement à la tenue de stand "gestion des déchets" lors des événements festifs communaux (concours de boules,...) et à des actions plus isolées dans les écoles.

Dans ce cadre, le gestionnaire de la déchetterie a contacté le proviseur du nouveau Lycée de La Montagne, pour une action de sensibilisation à la gestion des déchets. Celui-ci n'a pas donné suite à cette prise de contact.

▪ *TRAITEMENT ET VALORISATION*

o *Ordures ménagères*

Les ordures ménagères sont envoyées et traitées dans deux sites :

60% est enfoui au CET de La Glacière

40% est incinéré à l'IUOM de Nice

o *Emballages ménagers*

Les emballages ménagers sont envoyés au centre de tri du SIVADES à Cannes.

Le verre collecté est recyclé par l'entreprise BSN en Ardèche. Le transport se fait exclusivement par mode routier.

Les papiers-journaux collectés sont triés et mis en balle au centre de tri EMCO à Carros.

▪ *LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU 06*

Depuis la fermeture des petites unités d'incinération qui existaient dans le Haut Pays, les collectivités évacuent leurs déchets vers les unités de traitement du littoral. Cela induit des coûts de collecte, de transport et de traitement importants.

Le Conseil Général a engagé une étude relative à la mise en place d'un syndicat mixte pour le traitement et éventuellement la collecte des déchets sur le secteur Haut-Pays Centre.

Une unité de traitement et de valorisation biologique pourrait voir le jour sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux d'Azur. Cette installation pourrait traiter tout ou une partie des déchets produits sur ce secteur du Haut-Pays Centre.

Une autre analyse du Conseil Général étudie la possibilité d'implantation d'un CET classe II dans ce même secteur.